



Guide Web de la rénovation énergétique

Atelier ORHL

15 mars 2013



Qui sommes nous ?



Contexte

- Plan climat du Grand Lyon
 - 12000 rénovations par an
- Une demande d'information des copropriétés en augmentation
- Des freins à la rénovation en copropriété
 - Du côté des syndic
 - Du côté des copropriétaires
- Une méthode qui donne des résultats



Actions de l'ALE vers les copropriétés

- Information des copropriétaires
 - Visites de site, fiches de réalisation, vidéos ...
- Formation des acteurs de la copro
 - Syndic
 - Copropriétaires (e-learning)
- Accompagnement de projet
 - Sur rendez vous

Actions transversales

- C-REAL
- Guide web rénovation



Objectifs du guide web

- Informer les copropriétaires
 - Sur l'intérêt d'une rénovation
 - Sur les différentes étapes d'une rénovation
- Fournir aux acteurs de la copropriété les moyens de conduire un projet de rénovation



Avantages du web

- Peut mettre des liens vers des ressources complémentaires
- Peut mettre des fichiers attachés
- Peut rapidement mettre à jour



Organisation du guide web

- 4 étapes
- À chaque étape
 - Description des actions
 - Liens vers des sites web et documents pour info complémentaires
 - Des fichiers en téléchargement



Dans le détail



Retrouvez l'ensemble de ces informations dans un unique document pdf : [Les étapes de la rénovation énergétique en copropriété](#)

Pour toute question sur votre projet, vous pouvez contacter un conseiller de l'ALE au 04 37 48 22 42 - [Retour au site de l'ALE](#)

Année 1-2	Année 2-3	Année 3-4	Long terme
PRÉPARER LE PROJET	AUDIT ÉNERGÉTIQUE	RÉALISER LES TRAVAUX	SUIVRE SES CONSOMMATIONS
Télécharger une synthèse de la phase	Télécharger une synthèse de la phase	Télécharger une synthèse de la phase	Télécharger une synthèse de la phase
Créer une commission énergie	Lancer l'audit énergétique	Consulter des entreprises	Sensibiliser les copropriétaires
S'entourer de conseillers	Sensibiliser les copropriétaires	AG 4 : Vote entreprise(s) & travaux	Faire un suivi des consommations
Faire un 1er état des lieux du bâti	AG 2 : Rapport de l'audit	(Déclaration Préalable en mairie)	
Préparer l'audit énergétique	Sensibiliser les copropriétaires	Financements	
Sensibiliser les copropriétaires	(Consulter des maîtres d'oeuvre)	Vérifier le bon déroulement des travaux	
AG 1 : Vote de l'audit énergétique	(AG 3 - Vote maître oeuvre)	Renégocier les contrats	

Ce service vous est proposé par l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise en collaboration avec [Résidéclit](#), solution web pour votre copropriété.



Merci pour votre attention

<http://ale-lyon.org/renocopro>

Contact :

thomas.dubertret@ale-lyon.org

Tel : 04 37 48 22 42

Fax : 04 72 74 19 84



Gare des Brotteaux
14, place Jules Ferry
69006 LYON ✓

